

*Affaires courantes*

cette mesure était non seulement envisagée, mais réalisée à l'époque.

Autrement dit, les attachés de presse distribuaient dans tout l'immeuble des lettres en français ou en anglais, selon le journaliste, et le ministre qui était en train de répondre aux questions concernant l'économie n'a pas eu la courtoisie d'informer directement les députés et les Canadiens en général de ce que faisait le gouvernement.

Le gouvernement devrait être plus direct et plus franc avec les Canadiens.

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Madame la Présidente, à propos de la même objection, si le NPD et le leader du gouvernement à la Chambre nient qu'il y a matière à soulever la question de privilège ou à invoquer le Règlement, c'est qu'ils oublient la principale raison de notre présence à la Chambre.

L'obligation de rendre compte à la population canadienne incombe à la Chambre. L'annonce dont vient de nous faire part le député n'est pas banale. Ce n'est pas une petite annonce insignifiante. Au contraire, c'est une modification budgétaire importante, car les budgets des dépenses des ministères sont étudiés à la Chambre. Cette modification est importante. Le chiffre qui circule à l'extérieur de la Chambre serait de 500 millions de dollars exactement au cours des deux prochains mois. Il est question d'un demi-milliard de dollars alors que les crédits des ministères, j'entends les mesures législatives qui découlent du budget des dépenses, sont étudiés à la Chambre.

Madame la Présidente, il y a une seule raison qui justifie les sessions de la Chambre, et il ne faut pas l'oublier et il faut y réfléchir. La raison primordiale et la seule pour laquelle la Chambre, c'est-à-dire le Parlement du Canada, siège, c'est pour s'assurer que, par son entremise, le gouvernement rende des comptes à la population canadienne, car il n'existe pas d'autre mécanisme.

Nous débattons constamment à la Chambre notre Règlement concernant la période des questions et la responsabilité du gouvernement envers la population. Nous avons constaté l'érosion de certains principes de responsabilité, comme avec le comité plénier parce que les choses sont devenues excessivement compliquées.

C'est justement ce principe qui est en jeu. Pensons-y, pendant que nous siégeons un vendredi après-midi, le gouvernement ne peut absolument pas distribuer à l'extérieur de la Chambre un document qui modifie les

crédits mêmes que nous étudions en ce moment et qui ont été approuvés par la Chambre après des mois d'étude.

Voilà que le gouvernement modifie tout le fonctionnement du Canada à midi vingt, un vendredi et à l'extérieur de la Chambre, sans permettre aux députés d'entendre son annonce et de s'acquitter de leurs tâches de parlementaires.

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Madame la Présidente, je soulève la question de privilège. Je voudrais déposer à la Chambre la lettre que le secrétaire général du Conseil du Trésor a envoyée aux autres sous-ministres pour les informer des décisions qu'ils doivent prendre relativement à la gestion de leur ministère.

[Français]

**Mme le vice-président:** Je ne crois pas qu'il faille, à ce moment-ci, décider, imposer ou présumer, penser à ce que peut avoir fait une personne ou une autre, prendre une décision d'un côté ou d'un autre. Je pense qu'il y a plusieurs décisions de la Présidence, si on recule dans le temps, dans la pratique canadienne, dans nos lois, qui nous ont prouvé que des documents distribués à l'extérieur de la Chambre ne faisaient pas normalement l'objet d'une question de privilège. Le président du Conseil du Trésor nous dit à ce moment-ci qu'il allait déposer de toute façon ce document à l'appel de la rubrique «Dépôt de documents.» Je m'engage face à la Chambre à discuter de la situation, de toute façon, avec le Président, et le cas échéant, nous reviendrons devant la Chambre. Mais pour le moment, je pense que le sujet est clos.

---

## AFFAIRES COURANTES

• (1220)

[Français]

### GESTION DE LA CHAMBRE

#### 51<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 51<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet des affaires faisant l'objet d'un vote parmi les Affaires émanant des députés.